



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION REPORTÉE AU 13 MARS 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le **projet de Règlement 15-12-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Ce projet de Règlement abroge et remplace l'actuel Règlement 09-06-2004 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vise à régir certains projets à la présentation et à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2. Le 6 février dernier, la soussignée émettait un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation pour le mercredi 28 février 2024 à 19 h.
3. Cette assemblée publique est reportée au 13 mars 2024 à 19 h, à la salle Jean-Paul Carrières, située au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.
4. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Le projet de Règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 281 de la montée Saint-Vincent, pendant les heures d'ouverture de bureau et sur le site Internet de la Municipalité.
6. Ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics>.

Donné à Saint-Placide, ce 15 février 2024.

Lise Lavigne
Directrice générale et
Greffière-trésorière